

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1033

présenté par
M. Ramos

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	2 000 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	2 000 000
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de défendre les consommateurs via une autorité publique, seule garantie d'une totale indépendance, en augmentant les dépenses d'intervention de l'action n° 24.

Dans une période particulière, cet amendement tend également à responsabiliser les citoyens et notamment les citoyens « consomm-acteurs ».

Ainsi, il est proposé d'augmenter de 2 million d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement le montant prévu au présent projet de loi, par un prélèvement de 2 millions d'euros sur l'action n° 1 du programme 305 « stratégie économique et fiscale ».